

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MEAUX - 7701 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 30/08/2024 - 12012 - 2017 B 00538 - 828 034 629 - A.R.I

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01.01.2023 et clos le : 31.12.2023 Régime simplifié d'imposition ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐ Régime réel normal ☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

ARI

SIRET : 82803462900018
le téléphone :Adresse du principal établissement:
20 Rue Connetable De77100
MEAUX20 Rue Connetable De
Richemont
48 817
77100 MEAUX

Adresse du siège social:

Ancienne adresse en cas de changement.

N° de Répertoire

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (art. 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

N° SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées ELECTRICITE ISOLATION PEINTUR PLATERIE REVETEMENT SOLS

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

21 657

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

art. 238 quinquies

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art. 44 septies

☐

Jeunes entreprises innovantes art. 44 septies-0 A

☐

Zone de restructuration de la défense, art. 44 septies

☐

Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies

☐

Reprise d'entreprise en difficulté

☐

Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies

☐

Zone de développement prioritaire,

☐

Bassins d'emploi à redynamiser

☐

art. 44 septies

☐

Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur art. 44 octies A

☐

Sociétés d'investissements immobiliers cotées

☐

Autres dispositifs

☐

Bassins urbains à dynamiser (BUD),

art. 44 septies

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes la société, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

NOM

N°

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays

N°

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI ☒ NON ☐

Si oui, indication du logiciel utilisé

INFORCE Expert

Vous devez obligatoirement souscrire votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

NAZCA CONCEPT & PARTNERS

Conseil

Place de la République

N° 10

93140

BONDY

BONDY

Visa OGA/OMGA

Viseur conventionné

Nom et adresse :

N° d'agrément du CGA,

de l'OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF)

Nom et adresse du prestataire :

SIREN

Identité du déclarant

Date : 15.05.2024

Lieu : MEAUX

Qualité et nom du signataire

MR ARI UNIT

LE PRESIDENT

certifier

copie conforme à l'original

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2/4
N° 2065 bis -SD
(2024)Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions 1		payées par la société elle-même (a)		payées par un établissement chargé du service des titres (b)			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) 2		(c)					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus 3		(e)					
		(f)					
		(g)					
		(h)					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI 4		(i)					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)					
Montant des revenus répartis 5				total (a à h)			
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et vte de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARI.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1	2	3	4	5	6	7	8
MR ARI UMIT PRESIDENT	100						
K DIVERS							
NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION							
RÉMUNÉRATIONS		MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %					
		0 %	15 %	19 %			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSIN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés 1		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages 2		MVLT réalisée au cours de l'exercice					
		MVLT restant à reporter					
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							



Désignation de l'entreprise				ARI		Néant ☐ *			
Adresse de l'entreprise				20 Rue Connetable De 77100 MEAUX					
SIRET				8 2 8 0 3 4 6 2 9 0 0 0 1 8					
Durée de l'exercice en nombre de mois*				12		Durée de l'exercice précédent* 12			
						Exercice N clos le 31 12.2023			
ACTIF				Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012				
		Autres*	014		016				
	Immobilitisations corporelles*		028	5 980	030	5 980	0		
	Immobilitisations financières* (1)		040	500	042		500		
	Total I (5)		044	6 480	048	5 980	500		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052				
		Marchandises*	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	4 680	070		4 680		
		Autres* (3)	072	953	074		953		
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	50 676	086		50 676		
	Charges constatées d'avance*		092		094				
	Total II		096	56 309	098		56 309		
	Total général (I + II)		110	62 789	112	5 980	56 809		
PASSIF								Exercice N NET I	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120				2 000		
	Écarts de réévaluation		124						
	Réserve légale		126				200		
	Réserves réglementées*		130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *		131				41 397		
	Report à nouveau		134						
	Résultat de l'exercice		136				18 340		
	Subventions d'investissement		137						
	Provisions réglementées		140						
Total I		142				61 937			
Provisions pour risques et charges		154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				9 451		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164						
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				4 573		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA		169	473			(19 852)		
	Comptes courants d'associés		173				700		
	Autres dettes		175						
	Produits constatés d'avance		174						
	Total III		176				(5 128)		
Total général (I + II + III)		180				56 809			
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise ARINéant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31.12.2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*			209		210		
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
				217		218	97 899	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224			
	Subventions d'exploitation reçues				226			
Autres produits					230			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	97 899	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stock (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238	(350)	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240	2 525	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier ; - immobilier :)				242	63 136	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	654	244	654	
	Rémunérations du personnel*					250	8 037	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	4 171	
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, I-2°, al.3 du CGI)		255		254		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259		262	3 332	
	Total des charges d'exploitation (II)						264	81 505
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							270	16 394
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	90	
Produits exceptionnels (IV)						290	5 690	
Charges exceptionnelles (VI)	{ dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		}	300	405	
	{ dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306	3 249	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)							310	18 340
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1. le déficit comptable col.2		312	18 340	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 249			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-c/s d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	68	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprise nouvelle (44, septies)	986	ZFU-TE (44, octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	JFI (44, septies A)	989				
	ZRID (44, tredecies)	127	ZRR (44, quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 quidecies)	991	Investissements et souscription outre-mer	344				
	ZFANG (44, quaterdecies)	345						
	BUD (art. 44, sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44, septdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit			346		350	
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
		Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A)			643			
		Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B)			645			
		Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C)			647			
		Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D)			648			
		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641			
		Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990			
		Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)			649			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col.1	352	21 657	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière*				Déficit col.2	356			
Déficits antérieurs reportables *				dont imputés sur le résultat :		360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	21 657	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

RÉINTEGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES (détail)

RÉINTEGRATIONS DIVERSES

	Exercice N
AMENDES	68
TOTAL	68

DÉDUCTIONS DIVERSES

	Exercice N
TOTAL	

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : ARI										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406												
		Autres	410		412		414		416												
		Terrains	420		422		424		426												
		Constructions	430		432		434		436												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	440	5 980	442		444		446	5 980											
		Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456												
		Matériel de transport	460		462		464		466												
		Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476												
		Immobilisations financières	480	500	482		484		486	500											
	TOTAL		490	6 480	492		494		496	6 480											
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	495		497		498		499												
		Autres	500		502		504		506												
		Terrains	510		512		514		516												
		Constructions	520		522		524		526												
		Installations techniques matériel et outillage industriels	530	5 980	532		534		536	5 980											
		Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546												
		Matériel de transport	550		552		554		556												
		Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566												
TOTAL		570	5 980	572		574		576	5 980												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5																
	6	7	8	9	10																
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values																
					Court terme*	Long terme															
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL		578	580	582	584	586	581	587	589												
- Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOI-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Désignation de l'entreprise : <u>ARI</u>										Néant ☐ *																																																																																																																																					
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																															
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																																							
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																																							
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																																							
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616																																																																																																																																							
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																																							
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																																							
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																																							
	Sur comptes clients	650		652		654		656																																																																																																																																							
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																																							
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																																							
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="6">(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td>Fonds commercial</td> <td>681</td> <td></td> <td>683</td> <td></td> <td></td> <td>1</td> <td colspan="5">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td></td> <td>2</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td></td> <td>3</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td></td> <td>4</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td></td> <td>5</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td></td> <td>6</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td></td> <td>7</td> <td colspan="5"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td></td> <td colspan="6"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td></td> <td colspan="6">Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780</td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT								Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)						Fonds commercial	681		683			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes					Autres immobilisations incorporelles	700		705			2						Terrains	710		715			3						Constructions	720		725			4						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			5						Inst. générales agencements amén. div.	740		745			6						Matériel de transport	750		755			7						Autres immobilisations corporelles	760		765									TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780					
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT																																																																																																																																									
		Dotations		Reprises		(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																																									
Fonds commercial	681		683			1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																																								
Autres immobilisations incorporelles	700		705			2																																																																																																																																									
Terrains	710		715			3																																																																																																																																									
Constructions	720		725			4																																																																																																																																									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			5																																																																																																																																									
Inst. générales agencements amén. div.	740		745			6																																																																																																																																									
Matériel de transport	750		755			7																																																																																																																																									
Autres immobilisations corporelles	760		765																																																																																																																																												
TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B 780																																																																																																																																									
II DÉFICITS REPORTABLES																																																																																																																																															
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982																																																																																																																																													
Déficits transférés de plein droit (article 209-B-2 du CGI)		982bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		982ter																																																																																																																																									
Déficits imputés		983																																																																																																																																													
Déficits reportables		984																																																																																																																																													
Déficits de l'exercice		860																																																																																																																																													
Total des déficits restant à reporter		870																																																																																																																																													
IV DIVERS																																																																																																																																															
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI				325		381																																																																																																																																							
		dont cotisations facultatives Madelin				327																																																																																																																																									
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS				326		380																																																																																																																																							
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																																							
Montant de la TVA collectée						374		12 875																																																																																																																																							
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)						378		10 383																																																																																																																																							
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant						399																																																																																																																																									
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						398																																																																																																																																									
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						397																																																																																																																																									

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31.12.2023

SIREN 8 2 8 0 3 4 6 2 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ARI

ADRESSE (voie) 20 Rue Connetable De

CODE POSTAL 77100 VILLE MEAUX

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Nb de parts ou actions			
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	MR	Nom de famille	ARI	Prénom(s)	UMIT
Nom d'usage		% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	10
Naissance : Date	20.04.76	N° Département	99	Commune	AKSARAY
Pays					
Adresse : N°	20	Voie	RUE DU connetable		
Code Postal	77100	Commune	MEAUX	Pays	FR

Titre (2)		Nom de famille		Prénom(s)	
Nom d'usage		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date		N° Département		Commune	
Pays					
Adresse : N°		Voie			
Code Postal		Commune		Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

A.R.I
Société par actions simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 2000 euros
Siège social : 20, Rue du Connectable de Richemont 77100 MEAUX
77100 MEAUX
R.C.S. MEAUX 828034629

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DU 31.05.2024**

L'an deux mille vingt-Quatre,

Le trente un mai à quatorze heures,

Monsieur ARI Umit, demeurant 20, Rue du Connectable de Richemont 77100 MEAUX

Associé unique de la société par actions simplifiée A.R.I

Et propriétaire de la totalité des 10 actions de 200 euros composant le capital social,

Agissant en qualité de Président, Responsable légal de la Société

DECIDE CE QUI SUIIT :

PREMIERE RESOLUTION

D'approuver le Bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023 tels qu'ils sont présentés dans le rapport du président et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de **+18340.18€**

D'approuver les opérations traduites par ces comptes au cours de l'exercice écoulé

De donner quitus entier au Président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice

DEUXIEME RESOLUTION

Décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2023

qui s'élève à la somme de **+18340.18€** de la manière suivante

- | | |
|-------------------------------|------------|
| • Bénéfice de l'exercice 2022 | +18340.18€ |
| • Autres réserves | +18340.18€ |

TROISIEME RESOLUTION

De conférer tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres.

Fait à MEAUX le 31.05.2024

certifiée copie conforme à l'original
